GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – **POSTULAT**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	**DSJS**	**Date**	**26 mars 2026**
Numéro	**26.126**	**Heure**	**18h30**

Auteur-e(-s) :	**Commission Santé**	**Lié à** (facultatif) **:** **ad**
Titre :	**Pour une incitation forte à la formation des aides en soins et accompagnement au bénéfice d'une attestation fédérale de formation professionnelle (ASA-AFP)**	

Contenu :

Le rapport 25.027 du Conseil d'État présente la deuxième étape de la mise en œuvre de l'initiative fédérale « Pour des soins infirmiers forts ». Ce document stratégique développe trois volets, dont le premier porte sur **l'**offensive de formation, centrée sur l'augmentation du nombre de diplômé-e-s en soins infirmiers aux niveaux école supérieure (ES) et haute école spécialisée (HES). Il vise principalement à renforcer les filières de formation en soins infirmiers aux niveaux ES et HES, en s'appuyant sur les voies d'accès telles que le certificat fédéral de capacité (CFC) d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC), la maturité spécialisée santé (MSSA) et l'année propédeutique santé avec modules complémentaires (APS-MC).

Toutefois, il est à relever que la formation AFP d'aide-soignant-e (ASA) n'est mentionnée à aucun moment dans le rapport de l'initiative fédérale sur les soins infirmiers, alors qu'elle constitue une filière qualifiante essentielle pour répondre aux besoins croissants dans les soins de base, en particulier dans les établissements médico-sociaux, mais également dans les soins aigus.

Le Conseil d'État est prié d'étudier :

1. Les raisons qui aboutissent au très faible taux de formation des ASA-AFP dans notre canton ;
2. L'opportunité d'inciter fortement les institutions subventionnées du domaine de la santé à former un nombre minimal d'ASA, selon des critères de taille, d'activité ou de missions, à l'image du modèle appliqué dans le canton de Berne ;
3. Les mesures d'accompagnement à mettre en place pour encourager cette formation, notamment :
   - la coordination avec les établissements de formation existants ;
   - des parcours de transition ASA → ASSC facilitant les évolutions professionnelles ;
4. L'évolution de la formation des ASA-AFP qui sera intégrée dans un prochain rapport, en lien avec les responsabilités de formation évoquées dans la Loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers (LEFSI).

Développement (obligatoire) **:**

La formation ASA constitue une voie rapide d'accès à l'emploi dans les soins, parfaitement adaptée à des profils de reconversion ou à des parcours atypiques. Elle permet d'alléger la pression sur les ASSC et les infirmières et infirmiers, en leur permettant de se concentrer sur des tâches correspondant à leur niveau de formation.

À l'inverse du canton de Berne, où une obligation de formation dans les soins est imposée à l'ensemble des institutions de santé (y compris pour les ASA), le canton de Neuchâtel ne prévoit à ce jour aucune exigence ni incitation spécifique à l'égard des établissements subventionnés concernant la formation ASA.

Certains établissements forment exclusivement des ASSC et les conservent ensuite en emploi pour des fonctions pouvant être assumées par des ASA, ce qui crée une inefficience et une saturation de la filière ASSC, sans réponse proportionnée aux besoins réels de terrain.

L'absence de planification de la formation ASA constitue une lacune dans la stratégie globale déployée par l'État dans le cadre de l'initiative sur les soins infirmiers.

Pour la commission Santé, il s'agit ici de :

- Responsabiliser les partenaires du réseau de soins bénéficiant de fonds publics ;
- Optimiser l'allocation des ressources humaines dans un contexte de pénurie ;
- Soutenir l'efficience du système de formation en valorisant les filières courtes à haute employabilité ;
- Offrir des perspectives d'accès à la profession à des profils variés, dans une logique d'inclusion et de durabilité.

La formation ASA ne doit pas rester un angle mort de la politique publique des soins. Elle mérite d'être reconnue, structurée et intégrée pleinement à la stratégie cantonale dans le cadre de l'initiative fédérale.

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Aurélie Gressot, présidente de la commission Santé

Autres signataires (*prénom, nom*) **:**	**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) **:**	**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) **:**